

*Pour une refondation de la nation*

ENTREVUE AVEC SIMON LANGLOIS

David Dupont

\*\*\*

A.S. Pourriez-vous nous présenter en premier lieu votre parcours académique (avant votre arrivée au département de sociologie à l'Université Laval) ?

S.L. J'appartiens à l'avant-dernière promotion des collèges classiques, ayant reçu mon B.A. en 1967. J'ai étudié au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, un très bon collège classique. J'y ai été initié aux lettres et à la philosophie dans la grande tradition canadienne-française, pétri d'influences françaises cependant, mais aussi aux sciences y compris les mathématiques modernes comme on les appelait à l'époque. Bon nombre de mes professeurs étaient très jeunes, fraîchement diplômés de bonnes universités. En Belles Lettres, j'ai lu Camus et Sartre (La P... respectueuse, avec permission du supérieur du Collège, car l'ouvrage était à l'index, mais je me souviens d'avoir été déçu à seize ans de ne pas y trouver ce que le titre semblait annoncer...), Mauriac et les poètes maudits, sans oublier les grandes tragédies classiques qu'on nous faisait écouter sur disque (Ah ! La belle voix de Gérard Philippe jouant Racine ! - si vous trouvez un tel disque dans un marché aux puces, achetez-le !).

Côté philosophie, je n'ai pas eu de cours sur le thomisme, mais plutôt des enseignements très modernes : Rousseau, un peu de Voltaire (pas trop, à cause de son anti-cléricalisme), puis des cours sur le personalisme, l'existentialisme, Hegel et le marxisme (eh oui, un cours complet dans un collège situé en milieu rural, avec le gros livre de

*Source :*

*Aspects sociologiques*, volume 11, n° 1, octobre 2004

Calvez, mais un marxisme sans dogmatisme ni parti pris idéologique), car l'abbé Michaud revenait tout juste de Paris où il avait fait un doctorat sur Hegel, je crois. Gabriel Marcel et Emmanuel Mounier aussi. Et j'ai eu des cours de jeunes historiens qui m'ont initié à la pensée québécoise. Richard Jones débarquait de Princeton et de Laval et nous parlait de la pensée de George Kenan qu'il avait eu comme professeur et de Jean Hamelin, son directeur de thèse. Serge Gagnon nous parlait de sa thèse de doctorat en cours de rédaction sur l'historiographie du Canada français, et notamment de Trudeau, Falardeau et de Fernand Dumont. Et Pierre Coenen, un sociologue belge fraîchement arrivé, donnait un cours nouveau en sciences sociales générales, ce qui m'a donné le goût d'étudier en sociologie.

Je me suis inscrit au département de sociologie de Laval en 1967. Il y avait à l'époque beaucoup d'étudiants dans cette discipline. J'ai été tout de suite séduit par les approches empiristes, par l'étude sociographique de la société. Une déception cependant, Gérald Fortin venait de quitter pour fonder le CRUR.

**A.S.** Qui ont été vos « mentors » (auteurs, directeurs de thèse, etc.) et quel a été l'apport de chacun au développement de votre pensée ?

**S.L.** Je ne parlerai pas de mentors au sens strict, mais plutôt d'influences fortes assez diversifiées, outre mes professeurs du collège dont plusieurs sont devenus par la suite collègues à l'université comme Richard Jones ici à Laval ou Serge Gagnon. J'ai d'abord une grande dette envers Nicole Gagnon qui m'a initié à la recherche empirique et à la rigueur de la pensée en sociologie. Je fais partie de la première génération de ses étudiants (je l'ai eue comme professeur – sans e ! – à sa deuxième année d'enseignement) et je dois dire que nous avons été assez dur avec elle, car son grand cours de méthode a été le lieu d'une importante contestation en 1968, année mythique comme vous le savez du point de vue de la contestation étudiante. J'ai découvert avec Nicole la méthode d'enquête et les rudiments d'analyse empirique, sans oublier l'analyse typologique qui a été une révélation pour moi. Je me souviens d'avoir beaucoup apprécié lire Lazarsfeld. Nicole Gagnon poursuivait la tradition implantée par Gérald Fortin et nous présentait ses travaux, mais je n'ai eu qu'un seul cours de lui, un séminaire de maîtrise donné par ses assistants en fait. Sa pensée et son approche m'ont par ailleurs marqué. J'ai

beaucoup aimé le cours de sociologie économique d'André Lux et y ai découvert des perspectives qui m'ont inspiré par la suite. J'ai eu la chance de suivre plusieurs enseignements de Fernand Dumont, qui était un maître admirable et un pédagogue « à la langue d'argent ». Certains venaient de Montréal juste pour suivre ses cours en auditeurs libres. J'ai eu ainsi de lui L'histoire de la pensée sociologique pendant deux trimestres, Genèse de la société québécoise aussi pendant toute l'année académique, puis le cours Sociologie de la connaissance qu'il a donné en 1970. Il n'était pas un professeur familier avec les étudiants, mais il aimait par contre discuter longuement avec nous en groupe, à la pause ou après le cours autour d'une bière. Là il était fascinant à entendre, comme dans ses cours. En fait, il continuait de « professer », il ne discutait pas vraiment ! Mais à l'époque je n'avais pas de contacts avec lui et cela a pris du temps à en avoir. Ce n'est que lors de mon passage à l'IQRC que je l'ai vraiment découvert et apprécié comme homme et comme intellectuel. Dumont était aussi un orateur formidable. Je me souviens qu'il avait harangué une foule de 5000 personnes dans le petit Colisée, juste avant le référendum de 1980. On entendait voler les mouches et l'émotion était vive.

En passant, je garde le souvenir de réceptions très animées au département en début ou en fin d'année scolaire et les professeurs se faisaient un devoir d'être présents. Monsieur Falardeau drapé dans une certaine dignité, Gérald Fortin avec son rire en cascades, André Lux discutant vivement avec sa voix un peu nasillarde, Yvan Lavelle qui en imposait avec sa stature, Alf Schwarz qui parlait des sociologues critiques. La musique était moins forte à l'époque, cela permettait les échanges. Il faudrait revenir à cette tradition de rencontres profs-étudiants autour d'une bière. Il y avait aussi plusieurs jeunes nouveaux : Alfred Dumais et Pierre St-Arnaud qui nous présentaient l'ethnométhodologie, Claude Beauchamp, la coopération, Jean-Paul Montminy, les techniques d'entretien, et des assistants à temps plein : Galipeau qui enseignait Parsons alors à l'apogée de sa réputation. Ah oui, j'oubliais la sociologie du travail, avec Paul Bélanger et André Kuzminski qui enseignaient Touraine en 1967 et 1968. Ils allaient bientôt passer au marxisme. La sociologie du travail est l'un des champs qui m'avaient le plus impressionné : le freinage au travail, les expériences de Elton Mayo, le mouvement ouvrier, etc. J'avais peu de liens personnels avec les

professeurs, sauf avec Nicole Gagnon, mais aussi avec Claude Corriveau, un aîné au département.

Il faudrait aussi que je parle longuement de l'anthropologie, puisque socio et anthro étaient encore mariées à l'époque. Les enseignements en anthropologie ont beaucoup compté dans ma formation. J'ai aimé lire les descriptions anthropologiques des classiques plus que les analyses structurales de Lévi-Strauss cependant. Et Dumont nous en reparlait dans ses cours (son exemple de l'attachement des Nuers pour leurs bœufs est classique), notamment lorsqu'il nous expliquait ce qu'est le mythe et comment il se distingue de l'idéologie par la référence à la temporalité.

J'ajoute que nous avons un cours sur les auteurs classiques dont Jean-Paul Montminy s'occupait et dans lequel figurait Tocqueville, ce qui était inusité à l'époque et non courant en France en tout cas où il a été reconnu en sociologie plus tardivement grâce à Boudon ou à Mendras, même si Aron en avait parlé dans ses *Étapes de la pensée sociologique*. Nous étions en avance à Laval, n'est-ce pas ! J'ai toujours été attaché à cet auteur qui écrit avec le grand style français classique, et qui parle aussi de nous, du Bas-Canada (à l'époque). Tocqueville a même visité Montmagny, ma ville natale, lors de son célèbre voyage en Amérique, plus précisément Saint-Thomas, la paroisse où j'ai été baptisé. La connaissance de Tocqueville m'a aidé lorsque Henri Mendras m'a offert de faire partie du comité de rédaction de la *Revue Tocqueville* en 1991. Je lis en ce moment sa correspondance, un gros bouquin fascinant et on fêtera le 200<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance l'an prochain par deux colloques, à Cerisy en France et à Yale, où se trouve une partie de ses archives.

Enfin, un autre professeur m'a marqué : Raymond Boudon, qui a été mon directeur de thèse de doctorat. Je l'ai connu en 1972 lors de son passage au département ici à Laval comme professeur invité. Son cours sur la mobilité sociale et l'éducation était original car il procédait par modélisation, un aspect neuf pour moi. J'ai décidé d'aller faire mon doctorat avec lui, de 1974 à 1976. À l'époque, il était moins connu (et plus jeune) que les Crozier, Touraine, Bourdieu qui attiraient de nombreux étudiants québécois. Boudon avait peu d'étudiants, et il était proche de nous et facile d'accès, contrairement aux gros noms que je viens de mentionner, du moins si je me souviens des commentaires que

j'entendais à leur propos. Je me souviens, en arrivant à Paris, que je voulais notamment étudier les méthodes d'analyse de données avec lui. Or il m'a répondu : « Vous savez, je ne touche plus à ces choses maintenant ». J'ai dû m'ajuster et j'ai suivi le cours de Derivry, son assistant. Finalement, c'était mieux comme ça, car le séminaire de Boudon était intéressant. Nous lisions Olson, Rawls, Hirschman, Coleman, mais aussi Weber. Il travaillait à élaborer une approche originale d'étude de l'action, différente de ce que j'avais lu jusque-là et il nous faisait lire différents auteurs dans la perspective individualiste. J'aime beaucoup les livres de Boudon. Il a une pensée claire, d'inspiration wébérienne. Avec lui, j'ai continué à lire Weber dont Alfred Dumais nous avait parlé dans ses cours. J'ai conservé par la suite une bonne relation avec Raymond Boudon et il m'a invité il y a une douzaine d'années à faire partie du comité de rédaction de la revue *L'Année sociologique*. Je me souviens d'avoir été un peu intimidé lors de la première réunion. Ce comité fonctionne aussi comme un comité de lecture (il n'y pas d'évaluation anonyme par les pairs) qui discute chaque article, avec deux rapporteurs. Ce sont les membres du comité qui agissent comme évaluateurs, depuis l'époque de Durkheim. On y trouvait en 1990 de grandes pointures de la sociologie française qui y sont encore d'ailleurs pour plusieurs (le doyen Carbonnier qui vient de mourir, madame Isamber-Jamati, Baechler, Chazel, Lautman, Valade, Kélérahls de Suisse, Borlandi d'Italie, etc.). Mais là on s'éloigne.

**A.S. Depuis votre entrée au département, ici à Laval, quels ont été vos champs d'intérêt ?**

**S.L.** J'ai été engagé comme assistant à temps plein pour donner un cours d'analyse de données quantitatives et un cours sur les questionnaires d'enquête. J'ai donné le premier cours sans interruption pendant presque vingt ans. En fait, j'ai poursuivi la tradition instaurée par Fortin et Gagnon, en insistant sur la construction d'indices et de typologies, mais en y ajoutant un peu de mon cru en intégrant l'informatique et les techniques d'analyse de données plus avancées, j'espère. J'ai fait avec Michel De Sève une grande enquête sur les inégalités entre hommes et femmes dans la fonction publique en 1976, une première à l'époque où l'on commençait à discuter de l'adoption de mesures pour contrer ces inégalités. J'ai publié, à partir de ces données, un article paru dans *Recherches sociographiques* sur les réseaux sociaux et l'entrée en

emploi. Je me suis inspiré de la problématique bâtie par Mark Granovetter – qui allait devenir très connu en sociologie économique – qui avait publié « The strength of weak ties » en 1974 qui est l'article considéré comme étant le plus cité dans l'histoire en sociologie. Je montrais que sa théorie sur le rôle des réseaux sociaux se vérifiait aussi au Québec mais avec une nuance importante. Il avait étudié seulement des professionnels et techniciens supérieurs à Boston. Or j'observais les mêmes résultats empiriques que lui auprès du même type de population, mais non pour les emplois moins élevés, donnant à penser que les classes sociales devaient aussi être prises en compte dans l'étude des réseaux. Nous avons échangé une correspondance après la publication de l'article. Il a par la suite écrit un article *revisited* sur la force des liens faibles en citant ma modeste recherche, qu'il m'a envoyé avec un mot.

Je me suis ensuite intéressé à la stratification sociale en analysant comment le type de ménage pouvait y jouer un rôle. Je me souviens d'avoir fait un article sur la congruence des statuts entre conjoints, par exemple. Mais j'ai porté une attention particulière à la composition des ménages, et plus particulièrement étudié les couples à deux revenus, puis les inégalités sociales et la pauvreté. Très tôt, je me suis engagé dans l'étude de la sociologie de la consommation, en proposant un cours là-dessus et en faisant des recherches empiriques à partir des enquêtes budgétaires de Statistique Canada, où je puisais mes exemples pour le cours d'analyse de données. À l'époque, nous travaillions encore avec des cartes perforées et de gros rubans contenant les données qu'il fallait faire monter chaque fois qu'on voulait faire passer un programme, avant l'arrivée des disques. Je revenais ainsi aux sources mêmes de la sociologie empirique, car je rappelle que les premières grandes enquêtes en sociologie ont porté sur les budgets de ménages dès le XIX<sup>e</sup> siècle et au tournant du XX<sup>e</sup> (LePlay, Halbwachs, par exemple). La consommation est un objet d'étude parmi d'autres, certes, mais c'est aussi un prétexte pour étudier la société dans son ensemble, et les liens avec la stratification sociale sont évidents.

Ensuite, je me suis intéressé au changement social, dans une perspective comparée, en joignant à temps partiel l'Institut québécois de recherche sur la culture fondé par Fernand Dumont. J'ai alors travaillé avec une équipe de collègues québécois dont je garde un excellent souvenir – dommage en passant que cet institut soit disparu – et aussi

avec des collègues de plusieurs autres pays. J'ai alors fait la connaissance de Henri Mendras, décédé l'an dernier, et de Theodore Caplow, toujours très actif à plus de quatre-vingts ans. Je me suis lié d'amitié avec ces deux aînés que j'avais lus étudiant. J'ai touché à beaucoup de choses durant ces années, et découvert un intérêt pour l'étude de la nation.

**A.S.** Justement, passons au thème de cette entrevue. La question nationale fait l'objet de plusieurs débats chez les sociologues d'ici et d'ailleurs. Pourriez-vous nous expliciter les positions tenues par les sociologues s'étant penchés sur la nation et l'identité collective ?

**S.L.** L'analyse de l'identité et de la nation est devenue une sorte d'industrie intellectuelle dans le monde actuel. Cela dit, les diverses définitions de la nation peuvent être ramenées à deux grands volets : celui de la nation civique et celui de la nation culturelle. Or, cette opposition est dépassée pour une raison très simple : les deux s'entrecroisent. D'un côté, dans la nation dite civique, il y a toujours des aspects symboliques, c'est-à-dire qu'on y retrouve des traits culturels. De l'autre, une nation culturelle peut aussi être démocratique, civique, etc. Il faut donc éviter toute définition essentialiste de la nation et admettre que ses contours changent à travers le temps.

Un des penseurs qui a le plus fait avancer la réflexion sur la notion de la nation dans la perspective de la prise en compte de la diversité est canadien : c'est Will Kymlicka. Il est en ce moment considéré comme le grand penseur du multiculturalisme et de la nation vue comme diversité. Ce dernier propose une vision nouvelle de la nation qui tranche avec l'opposition décrite plus haut (nation civique *versus* nation culturelle). Il essaie de repenser la nation dans le contexte du XXI<sup>e</sup> siècle qui est celui de la nation-diversité. Kymlicka conçoit en ce sens le Canada comme un État multinational. Notons cependant qu'il ne considère pas le Québec comme un groupe ethnique parmi les autres, car selon lui il y a en fait trois grandes nations au Canada. Il y a la nouvelle réalité canadienne-anglaise (multiculturelle), la nation québécoise (je parle de nation québécoise bien qu'il la qualifie parfois de nation francophone) et les nations amérindiennes. Mais une sorte de paradoxe entoure toutefois la réception de la pensée de Kymlicka au Canada. D'une part, il est reconnu à l'extérieur du pays comme étant le grand penseur de la diversité et de l'ouverture canadienne ; d'autre part, sa vision multinationale de la

réalité canadienne n'a pas la même reconnaissance ici-même, au Canada. On passe même le plus souvent sous silence ce volet de sa pensée.

**A.S.** Et au Québec, de quelle manière a été abordée la question de la nation ?

**S.L.** Au Québec, la définition la plus connue de la nation provient de Fernand Dumont, ancien professeur dans notre département comme vous le savez. Lorsqu'il discourt sur l'identité nationale, ce dernier portait en fait trois chapeaux. Il y avait d'abord le Fernand Dumont penseur et analyste, celui qui nous proposait une boîte à outils analytique avec des notions comme celle de la référence nationale. Il y avait aussi le Fernand Dumont observateur de la nation au Québec. Ce dernier a fréquemment été mal compris et mal interprété ; plusieurs ont critiqué Dumont en lui attribuant des diagnostics éloignés de sa pensée. Ceci dit, à mon sens, ce Fernand Dumont n'a pas su bien intégrer la nouvelle diversité culturelle dans ses analyses de la nation. En fait, c'est seulement quelque temps avant son décès qu'il avait entamé une réflexion plus systématique sur cette question. Nous ne saurons donc probablement jamais comment il aurait défini le Québec contemporain accueillant sans cesse de nouvelles communautés culturelles dans l'ouvrage qu'il projetait d'écrire comme suite à *La genèse de la société québécoise* et dont il n'a écrit qu'un seul chapitre qui a été publié dans la revue *Recherches sociographiques* à titre posthume. Finalement, il y avait le troisième Dumont, le citoyen moraliste qui portait un jugement extrêmement sévère sur la société québécoise qu'il avait sous les yeux. Fernand Dumont était notamment attristé par le déclin de la culture et de la pratique religieuses au Québec. Il s'inquiétait du fait que les jeunes étudiants ne parlaient pas correctement le français, que l'école ne jouait plus son rôle, que ses concitoyens ne faisaient que très peu d'enfants, que les idéaux de la Révolution tranquille avaient été laissés de côté, etc. C'était un jugement très sévère que Dumont portait sur la nation québécoise. Il était pessimiste à la fin de sa vie, même parfois dans ses conversations. Gérard Bouchard a fait la même observation de son côté. En somme, il m'apparaît qu'il faut bien distinguer ces trois Dumont et revenir notamment au premier Fernand Dumont, à celui qui nous propose une perspective théorique pour l'étude de la nation, sans oublier de le relire correctement pour mieux apprécier sa lecture du Québec.

Pour le Dumont analyste, la nation c'est la communauté historique qui se construit essentiellement comme un groupement par référence. Dumont a identifié les mécanismes de la construction du groupement en soulignant que la littérature, l'histoire et les idéologies (c'est-à-dire les grands discours) - et on pourrait aussi ajouter les médias - contribuent à en définir les contours. Par ailleurs, les contours d'une communauté historique, d'une nation, ne sont pas immuables : ils changent dans le temps. Il faut donc être critique des conceptions d'une référence nationale en rupture comme cela est présenté dans les travaux de Joseph-Yvon Thériault. Je préfère une conception comme celle de Fernand Dumont, qui met de l'avant l'idée de « refondation » qui reconnaît à la fois l'apparition de nouveaux piliers et la réinterprétation de la mémoire commune - relue à la lumière des nouvelles réalités. Voici deux exemples de refondation.

Un important changement dans la définition d'une référence nationale s'est produit chez nos cousins franco-américains. Ces derniers se sont d'abord définis comme des Canadiens français vivant hors du Canada dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Très rapidement, après une ou deux générations, ils se sont redéfinis comme des Franco-Américains. Aujourd'hui, leurs descendants se perçoivent tout simplement comme des Américains, mais d'origine canadienne-française, et pour d'autres comme d'origine française par-delà la vallée du Saint-Laurent, c'est plus prestigieux. Il s'agit là d'un bel exemple d'une identité collective en changement à travers le temps. Mais bien que leur référence nationale ait pu changer, il n'en demeure pas moins qu'ils sont restés une communauté historique qui se donne une référence par des mécanismes dumontiens mais c'est difficile. J'ai assisté il y a deux ans à un grand rassemblement à Lewiston (Maine). Fascinant. Il y a eu un concours de tourtières et je croyais y revoir ma grand-mère Caron ! Ils sont devenus nettement Américains, mais leur mémoire du Canada français est restée figée à l'époque de leur migration dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle.

Une métamorphose semblable s'est opérée chez nous dans la vallée du Saint-Laurent. Les premiers colons établis en Nouvelle-France se sont d'abord définis comme des Français métropolitains. Mais dès la deuxième génération, ils se nommaient déjà Canadiens, comme l'a montré Gervais Carpin du CELAT qui a suivi à la trace les mutations du mot « canadien » dans l'histoire. Ensuite, pour diverses raisons, après la

Conquête mais surtout à partir de 1850, ces derniers vont commencer à se replier dans l'espace canadien-français et naissent alors les expressions de Canadiens français et de Canadiens anglais pour identifier les deux grands groupements descendants des colons venus d'Europe. Je signale au passage qu'il faut distinguer les colons qui fondent une société nouvelle et les immigrants qui s'inscrivent dans une société déjà structurée, deux réalités différentes souvent confondues dans certains discours (« nous sommes tous des immigrants en Amérique »).

À ce moment-là, donc, l'immigration anglo-britannique et l'arrivée des Loyalistes en provenance des États-Unis ont changé la donne et provoqué un repli stratégique des anciens Canadiens vers le Canada français. Et au fil de l'histoire, la nation canadienne-française s'est peu à peu restreinte au territoire actuel du Québec et repliée sur l'espace québécois. Évidemment, à cela s'ajoute l'arrivée massive d'immigrants qui, surtout au cours du XX<sup>e</sup> siècle, va transformer radicalement la question nationale au Canada. Vers 1950, les Canadiens anglais vont eux-mêmes se redéfinir comme des Canadiens sans trait d'union tandis que les Canadiens français se redéfiniront comme des Québécois au Québec. Et les Canadiens français hors Québec me direz-vous ? Il se sont eux-mêmes redéfinis sur une base régionale, non seulement parce qu'ils étaient « abandonnés » ou exclus des changements en cours au Québec même, mais surtout – et j'insiste sur ce point qu'on rappelle moins – parce qu'ils ont refondé leur identité pour tenir compte de leur environnement propre, devenant des Franco-Ontariens, des Franco-Manitobains, etc. Ils ont donc eux aussi fait comme les Québécois, d'une certaine façon, mais en se définissant comme minorité nationale (ne pas confondre avec minorité ethnique) au sein du Canada.

Pour ce qui est des Acadiens, ils se sont toujours définis comme une nation distincte du Canada français établie dans la vallée du Saint-Laurent et jusqu'en Ohio. Déjà dans les récits de voyage du XVIII<sup>e</sup> siècle, les observateurs séparaient les Acadiens des Canadiens, comme on le voit dans les récits colligés par De la Harpe dans *Le voyageur français* vers 1735. Bref, on observe périodiquement une refondation de la référence nationale sur de nouveaux « piliers » (pour reprendre les termes de Charles Taylor), mais toujours en continuité avec des éléments du passé.

L'exemple du Canada français est en ce moment fascinant pour tous ceux qui analysent la nation. On retrouve en effet au Québec et au Canada tous les cas de figure, tous les types idéaux de nation, depuis la nation culturelle (Acadie), la nation sociopolitique (Québec), les minorités nationales en milieu anglophone et les minorités assimilées aux USA et ailleurs.

**A.S.** Et vous, quelle est la position que vous mettez de l'avant dans ce débat ?

**S.L.** D'abord, il faut éviter deux dangers. Un premier serait d'aseptiser la nation ; c'est-à-dire de conceptualiser la nation en la vidant de son contenu symbolique et émotif. L'aspect patriotique est effectivement toujours présent dans toutes les nations, y compris chez celles identifiées comme étant un modèle de nation civique. Quelle nation est plus patriotique que la nation civique américaine ? D'un autre côté, il faut éviter une conception purement ethnique de la nation. On retrouve un bon exemple de cette conception dans le cas des Amérindiens. Ces derniers ont une référence nationale basée en grande partie sur le sang, sur des traits biologiques (ce sont eux qui s'opposent aux « Blancs »), sur la descendance commune. Je ne le leur reproche toutefois pas, bien au contraire. C'est très compréhensible dans leur situation puisqu'ils doivent se définir ainsi dans un contexte changeant et menaçant pour leur culture. Pourtant, il n'en n'a pas toujours été ainsi, comme le montre la pratique de l'adoption des ennemis vaincus décrite par Denys Delâge, par exemple.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on concevait la nation comme une donnée *a priori*, s'appuyant sur des traits objectifs. Lorsque André Siegfried parle de l'âme des peuples, il essaie de la définir à partir de traits objectifs tels l'ingéniosité française, le sens des affaires américain, la discipline des Allemands, etc. Par la suite, à mesure qu'on avance dans le XX<sup>e</sup> siècle, on définit la nation comme communauté imaginée (voyez les travaux d'Anderson ou Hobsbawm), ou encore comme communauté représentée chez Fernand Dumont. Pour ma part, je pense qu'il y a aussi une troisième perspective que j'appellerai la nation mobilisée. Je crois en effet qu'il faut aussi prendre en compte le rôle que jouent les mouvements sociaux et les États dans ce qu'on appelle en anglais le *nation building*. Non seulement la nation est-elle représentée (au sens où

Dumont l'entend) à travers la littérature, l'histoire, les idéologies, les médias, etc., donc représentée dans des discours, non seulement la nation est-elle imaginée au sens d'Anderson, mais je pense aussi qu'elle se construit à la suite d'une mobilisation de différents groupements d'acteurs, qu'elle se construit au sein de mouvements sociaux qui prennent comme objet la société dans son ensemble comme ce fut le cas avec les mouvements de décolonisation et comme c'est le cas avec les mouvements sociaux nationaux dans des sociétés comme la Catalogne, l'Écosse ou le Québec. Par ailleurs, l'action de l'État est capitale dans cette mobilisation nationale.

Il existe plusieurs exemples pour appuyer cette interprétation de la nation. Voyez l'identité européenne. D'abord, celle-ci existe comme un donné (au sens de Siegfried encore). L'Europe existe aussi comme une entité représentée. Il y a des discours sur l'Europe qui datent de sept à huit siècles, même plus. La notion d'une Europe apparaît aussi loin que dans l'Antiquité grecque (on n'a qu'à penser à la déesse Europa). Les discours sur l'Europe existent donc depuis bien longtemps et on peut penser qu'il y a une communauté d'appartenance à un territoire (plus ou moins bien délimité), à une culture, à une histoire partagée, etc. C'est sur ce point que l'entrée de la Turquie pose problème, par exemple, pour des intellectuels comme le regretté Henri Mendras pour qui « la Turquie ne fait pas partie de l'Europe ». En plus de ces deux aspects de l'identité européenne, un troisième facteur intervient dans la refondation de l'identité européenne contemporaine : c'est la mobilisation autour du projet européen. Un même drapeau, une monnaie commune, un parlement, des élections européennes, une politique européenne, une amorce d'armée européenne. Des États nationaux comme l'Allemagne ou la France se sont mobilisés pour partager quelque chose et pour construire une nouvelle entité. Les mots Europe et européen prennent de plus en plus de place dans les discours et les représentations de soi dans les nations de l'autre côté de l'Atlantique. Il ne fait pas de doute qu'une nouvelle identité européenne est née de cette mobilisation collective qui a émergé à la suite des grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle. On ne peut cependant pas encore parler de nation européenne, certes, mais qui sait ce qu'il en sera dans 100 ou 200 ans ? Jeremy Rifkin vient d'ailleurs d'écrire un gros livre là-dessus.

Faisons un parallèle avec ce qui s'est passé en Europe après le Moyen-Âge, époque des seigneurs locaux et des grandes cités (au sens de Weber). On ne pouvait pas, à ce moment-là, imaginer qu'il y aurait des nations modernes unifiées avec un gouvernement central au sens contemporain. Il y avait plutôt des fiefs et des provinces de seigneurs et de ducs. Cela s'est pourtant mis en place. La Bourgogne faisait la guerre à ses voisins, tout comme les divers territoires allemands étaient en conflits perpétuels ou presque. L'Allemagne était en fait divisée en groupes territoriaux très restreints. C'est l'État-nation qui a finalement unifié tous ces territoires morcelés, en leur donnant une unité et en amenant la démocratie (qui a aidé à régler les conflits). Il faut voir dans tout cela que la nation s'est développée avec la recherche d'un nouveau modèle démocratique pour éviter des guerres entre les seigneurs locaux. La question se pose donc : est-ce que l'Europe de demain deviendra une sorte de grande nation qui permettra d'éliminer les conflits nationaux qui ont détruit plusieurs parties de l'Europe lors des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle ?

Bref, dans le cas européen, mais aussi dans les cas québécois et amérindien, on peut penser que les mouvements sociaux et les actions de l'État contribueront à définir l'identité d'une nouvelle manière, comme une identité mobilisée.

**A.S. De quoi était constituée l'identité canadienne-française ? Quels étaient les traits communs partagés, la mémoire collective, le sentiment envers l'État et la religion, et l'autrui significatif des Canadiens français ? Quels sont les grands piliers de l'identité canadienne-française ?**

**S.L.** L'expression « identité canadienne-française » vise un moment particulier de notre histoire. En gros, cette période de notre histoire a débuté vers 1840 et se termine à la fin des années 1950. Le Canada français ne dure donc qu'un siècle, environ. Bien sûr, plusieurs citoyens et historiens n'accepteront pas ces limites historiques. Ils soutiendront que le Canada français existe depuis le début de la colonie et qu'il a donc 400 ans. Mais avant 1840, ne faut-il pas parler seulement de Nouvelle-France ou du Canada ? Dumont avance que nous avons connu plusieurs phases de refondation, de réinterprétation de notre collectivité, dans un contexte continental changeant. Pour répondre à votre question, l'autrui

significatif a changé de manière radicale dans l'histoire. Au départ, il était plutôt le métropolitain, c'est-à-dire le Français de la métropole. Les Canadiens se sont définis une identité propre par opposition à la France. Par la suite, c'est l'Anglais qui est en quelque sorte devenu l'autrui significatif. Tocqueville écrivait en 1835 lors de sa visite au Bas-Canada, de Montréal à Montmagny : « Rien n'est plus terrible pour un peuple que d'avoir été conquis ». On peut donc dire que la Conquête a détruit les infrastructures des Canadiens (d'avant 1759). Quelques générations après la Conquête, la majorité des Canadiensfrançais ne savaient ni lire ni écrire. Lucia Ferretti a bien montré comment l'Église du Québec avait été proche du peuple canadien, puis canadien-français, et qu'elle l'a en quelque sorte sauvé de l'assimilation en s'opposant d'abord au clergé anglophone et aux évêques anglo-catholiques ayant l'appui de Rome. L'Église a notamment occupé une très grande place dans notre société, avec des conséquences négatives et positives. Elle a joué un rôle central dans la construction et la défense de l'identité canadienne-française. Elle a été le bouclier de la nation, comme l'a expliqué Lucia Ferretti au dernier Séminaire Fernand Dumont (II) dont les travaux sont en cours de publication. Mais le rôle de l'Église a trop souvent été appréhendé à travers la façon dont la génération des *baby-boomers* a interprété les actions de cette institution et à travers l'expérience pénible qu'elle en a eu. Ces derniers ont eu tendance à penser que toute l'histoire du Canada français s'était déroulée sous le joug de la domination de l'Église triomphante, comme ils l'avaient vécue dans leur enfance. Or, l'Église et le peuple ont mené un même combat, surtout dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ferretti qualifie même l'Église du Québec d'Église ethnique. Par ailleurs, la société canadienne-française a été traversée de conflits et d'oppositions comme toutes les autres sociétés, comme l'a montré Yvan Lamonde. Il y a eu ici des mouvements libéraux, radicaux, républicains, il y a eu des débats très vifs, des journaux de toutes tendances ont été publiés, etc. L'histoire de la société canadienne-française n'était donc pas monolithique. Bref, l'Église canadienne-française a certes joué un rôle majeur dans l'identité de la nation ; cependant, plusieurs autres forces contribuaient aussi à en définir les contours. La bourgeoisie canadienne-française, par exemple. Lisez là-dessus le fascinant débat dans le prochain livre tiré du 2<sup>e</sup> Séminaire Fernand Dumont.

**A.S. Comment les Canadiens français percevaient-ils le rôle de l'État ?**

S.L. Là il faudrait interroger mes amis Gilles Gagné et Jean-Jacques Simard ! Les Canadiens, d'abord, et les Canadiens français ensuite, ont toujours accordé beaucoup d'importance à l'État. L'État central est à l'origine de la construction de la société canadienne et les gouverneurs et intendants se rapportaient aux autorités centrales françaises, ce qui allait marquer tout l'avenir du Canada. Tocqueville soutenait que les sociétés sont marquées par les circonstances de leur fondation. Lorsque les Français débarquent ici, ils trouvent devant eux de grands espaces occupés par les Amérindiens. Or, les nouveaux arrivants ont balisé le territoire à la manière française, en arpentant le territoire. Ils ont découpé l'île d'Orléans et la côte de Beauport lors de son occupation. L'État a donc imprimé sa marque sur la société et cela perdurera. Même chose autour du Niagara, comme on le voit encore aujourd'hui.

Après la Conquête, mais surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut dire que l'Église était une sorte d'Église-État. À ce moment-là, c'était un grand appareil centralisé avec ses autorités, son personnel, etc. Contrairement au protestantisme, organisé différemment, l'Église a ici fonctionné comme un appareil d'État. L'historien Desmond Morton avance que les églises du Canada (l'Église anglicane et l'Église catholique) fonctionnaient comme des églises d'État et imprimaient leur marque sur le Canada et le Québec, en plus de distinguer le Canada et le Québec des États-Unis. Lipset soutient aussi que l'État a distingué le Canada des USA.

Plus près de notre époque, l'État a assuré aux Canadiens français une mobilité sociale ascendante, eux qui avaient, jusqu'à récemment, peu de place dans l'économie. L'État québécois a donc servi de point d'appui pour leur promotion collective et individuelle. Les sociologues québécois ont même inventé le concept de mobilité sociale collective pour décrire le rôle actif joué par l'État dans la promotion sociale de toute une génération d'individus. Voilà un apport original de notre sociologie au domaine scientifique.

On a souvent tendance à parler du rôle de l'État québécois pour les francophones mais il ne faudrait pas non plus oublier ni sous-estimer

celui de l'État fédéral, surtout depuis 1960 alors qu'il a fait la promotion du bilinguisme ; un autre modèle d'affirmation nationale chez les Canadiens français, soit celui de l'affirmation à l'intérieur du Canada (le modèle Trudeau). De grandes institutions fédérales ont ainsi été créées, comme la Société Radio-Canada (SRC) et l'Office National du Film (ONF) qui ont joué un rôle majeur dans l'affirmation nationale francophone.

Bref, oui, l'État a joué un rôle majeur et continue de le faire encore aujourd'hui. C'est aussi comme cela qu'on explique un des paradoxes de la société québécoise. D'un côté, il y a un manque de générosité de la part des Québécois aux grandes campagnes de collecte de fonds (du moins, ils sont moins généreux que les Canadiens anglais). Notez que ceci ne s'applique cependant pas au bénévolat, les Québécois étant aussi généreux sur ce plan que leurs homologues des autres provinces. Il n'en demeure pas moins que les Québécois ne sont pas aussi philanthropes que les Canadiens anglais. De l'autre côté, ils acceptent de payer des impôts plus élevés. Cela s'expliquerait par une sorte de colbertisme qui marquerait notre culture, comme Gilles Gagné en fait l'hypothèse.

**A.S. J'aimerais revenir sur une notion que vous avez mentionnée rapidement antérieurement. Quelle est la conception de l'espace chez les Canadiens français ? Sur quoi se base le territoire de cette nation ?**

**S.L.** À l'origine, l'espace du Canada français était énorme, il couvrait la majeure partie de l'Amérique du Nord connue. Peu à peu, en quatre cents ans d'histoire, on assiste à un important repli vers le Québec d'un côté et à la création de poches francophones importantes ici ou là. Ce vaste espace s'est rétréci, ce qui était prévisible, car les premières générations de Canadiens avaient vu trop grand en croyant imprimer leur marque sur un vaste territoire mais avec peu de ressources et peu de population. Tocqueville a écrit en 1835 de belles pages dans *De la démocratie en Amérique* sur l'incapacité des Français à coloniser l'Amérique (et sur les faiblesses de la colonisation française en général). Repli graduel, certes, mais les Canadiens français ont continué de peupler un territoire, débordant largement le Québec en Nouvelle-Angleterre et dans les provinces à l'ouest du Québec. Ils l'ont fait en apportant avec eux des éléments de leur organisation sociale, en amenant leurs traditions, ce qui

explique le rôle clé que jouera la famille étendue, la paroisse, les organisations patriotiques et, surtout, l'Église qui encadre le peuple migrant. Ils ont ainsi créé 400 paroisses canadiennes-françaises en Nouvelle Angleterre et je ne sais combien au Canada anglais, en Ontario et dans l'Ouest. Pendant un certain temps, on peut parler de ce Canada français comme étant caractérisé par une certaine unité normative, par une grande solidarité comme le montrent le réseau d'associations patriotiques, les grands congrès nationaux ou les états généraux, bien qu'existèrent de nombreuses tensions et bien des conflits sur les politiques à adopter et les revendications à mettre de l'avant. Le Québec francophone aussi se percevait comme une grande minorité nationale, car l'anglais était omniprésent sur son territoire. Rappelons-nous que l'élite financière du Canada anglais était située à Montréal au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'anglais était omniprésent comme langue publique et ce, jusqu'à l'adoption des lois linguistiques des années 1970.

Il fallait des géographes – de Laval qui plus est ! – pour nous aider à interpréter ce qui s'est passé. Dean Louder et Eric Waddell ont en effet parlé de l'émergence d'un immense archipel de communautés francophones qui a en quelque sorte remplacé le continent perdu de l'ancien Canada français. D'autres sociologues ont parlé quant à eux de fractionnement de l'identité canadienne-française, qui a perdu son unité normative, et qui a pris un sérieux virage communautariste en milieu anglophone, mis à part l'Acadie qui refuse cette approche.

Toutes sortes d'indicateurs nous montrent qu'on évolue vers une adéquation entre territoire et langue. Le Canada à l'extérieur du Québec devient ainsi de plus en plus anglophone, entre autres par l'immigration et l'assimilation. Il y a encore des communautés francophones dynamiques mais elles sont marginalisées, noyées dans un monde anglophone, minoritaires. Et elles se sont redéfinies, je le disais à l'instant, comme des communautés minoritaires territorialisées, ce qui se reflète dans les noms qu'elles se sont donnés (Franco-Ontariens, etc.). Elles ont pris un sérieux virage communautariste, je l'ai rappelé. L'expression « Canada français » est disparue de leur vocabulaire, ayant été remplacée par l'expression « communautés francophones ».

Le Québec, lui, devient de plus en plus francophone. On assiste en effet à un rétrécissement de la communauté anglophone de vieille

souche, de vieil établissement, qui représentait 15% de la population québécoise en 1951 et qui ne représente qu'un peu plus de 8% présentement. Elle est remplacée par des immigrants allophones très nombreux. Une question se pose donc présentement : de quel côté vont pencher ces nouveaux arrivants ? Vont-ils s'intégrer à la majorité nord-américaine anglophone ou vont-ils plutôt pencher vers la majorité québécoise francophone ? En ce moment, les derniers travaux sur les transferts linguistiques montrent que c'est, en gros, moitié-moitié dans les dernières générations. Du point de vue francophone c'est un progrès puisque, auparavant, seulement 10% des allophones choisissaient de se franciser. Mais d'un autre point de vue, l'anglais et l'anglicisation se portent fort bien au Québec. La minorité anglo-québécoise réussit largement à combler le déficit migratoire et elle a même augmenté ses effectifs malgré les départs, tout le contraire du Canada français. Charles Castonguay rendra public cet automne un fascinant rapport sur cette question examinée depuis 1971.

Les lois linguistiques – bill 22 et loi 101 – ont-elles changé le cours des choses ? Bien qu'on ne puisse prédire l'avenir, ce qui se dessine globalement est un Québec devenant un territoire français, en laissant tout de même une place à la communauté historique anglophone. En fait, c'est le volet « le français langue de travail » de la loi 101 qui va faire toute la différence. Je le vois de l'intérieur depuis que j'ai été nommé membre du conseil d'administration de l'Office québécois de la langue française l'an dernier. Il y a un véritable effort concerté de la part de l'État de franciser les entreprises. Bien sûr on y parle anglais, beaucoup même, et cela va aller en progressant avec la mondialisation et le libre-échange avec les USA. Mais le message envoyé par l'État est que le français doit être la langue de l'entreprise (langue d'affichage, de communication interne, langue des manuels, etc.). Là-dessus, les syndicats jouent un rôle clé et ils sont la clé de voûte des comités de francisation prévus par la loi.

**A.S.** Il semble donc que le biculturalisme canadien d'un océan à l'autre s'écarte de plus en plus de la réalité empirique. Que pensez-vous de cette perception du biculturalisme canadien ?

**S.L.** Le mot biculturalisme que vous employez est tombé en oubli. Il était synonyme de dualité nationale, au temps de ma jeunesse. Or, cette

dualité a bien changé de nature : les langues sont maintenant de plus en plus territorialisées au Canada. L'effort de francisation du Québec a été remarquable et le bilinguisme institutionnel a fait aussi beaucoup de progrès dans l'appareil fédéral. Mais le fait demeure que la langue commune en dehors du Québec est l'anglais même si environ 10% de la population canadienne (hors Québec encore) est bilingue, ce qui n'est pas mal quand même. Donc, l'idéal d'un pays bilingue d'une côte à l'autre reste utopique.

Nous évoluons lentement, si l'on se place dans la perspective du statu quo actuel, vers une dualité linguistique territoriale avec des institutions centrales bilingues, mais avec une politique qui prévoit des mesures spécifiques pour les minorités nationales, ce qui distingue le Canada de la Suisse par exemple, un pays qui aménage ses langues en fonctions du territoire sur un plan plus strict. La Belgique évolue d'ailleurs nettement dans cette direction, la capitale Bruxelles mise à part. Ainsi, l'affichage est-il uniquement en flamand dans la partie néerlandaise du pays. Si vous voyagez de la Flandre vers la France, ne cherchez pas des affiches annonçant la direction de Lille. Si vous ne savez pas qu'il faut plutôt rechercher Rilke, vous allez vous perdre ...

Pour revenir au biculturalisme canadien, il existe une conception dominante et une conception minoritaire de l'État chez nos voisins. La conception dominante est celle du *National Post*, de la désormais fusionnée Alliance canadienne-Parti conservateur, et de penseurs (comme Michael Biles) qui définissent le Canada comme une grande nation (anglophone) avec une minorité francophone. L'autre courant, minoritaire, essaie de définir et de penser le Canada anglais comme nation avec, à ses côtés et en son sein, une autre nation, le Québec. Je pense à des auteurs tel que Phill Reznick (*Thinking English Canada*) ou au sociologue canadien Ian Angus. Dans son très beau livre *The Border Within* – une analyse sociologique inspirée d'auteurs comme George Grant et Harold Innis et marquée par une vision progressiste – il soutient qu'il y a deux nations parallèles, une nation canadienne-anglaise et une autre québécoise. Angus revient donc à une vision dualiste, à la dualité nationale telle que décrite par Laurendeau, mais une dualité qui a évolué vers une territorialisation nationale à la différence du contexte dans lequel écrivait le directeur du *Devoir* dans les années 1960. Pour ces auteurs canadiens-anglais, il faut imaginer de nouvelles relations entre le

Canada anglais et le Québec. Ce deuxième courant me semble beaucoup plus près de la nouvelle réalité sociologique, une réalité que refuse de voir la génération de Trudeau et de Chrétien. Mais un jour, on devra imaginer le Canada en fonction de la dualité territoriale-linguistique et non plus en fonction de la seule dualité linguistique, si le Québec reste au sein du Canada bien entendu. S'il se sépare, la dualité territoriale dont je parle sera encore plus évidente.

**A.S.** Avec le développement des médias et avec de l'essor du relativisme culturel, accentué entre autres par l'arrivée massive d'immigrants provenant de tous les grands pôles identitaires des cinq continents, est-ce qu'on peut penser que l'histoire commune n'est plus un pilier majeur de la référence nationale « québécoise » ?

**S.L.** D'abord, définissons ce qu'il faut entendre par « relativisme culturel » (je vais donner une définition s'inspirant des travaux de Raymond Boudon). Lorsqu'il s'agit d'évaluer la valeur d'une chose – disons une pratique culturelle, une œuvre d'art, une œuvre littéraire ou encore une pratique traditionnelle – il faut d'abord essayer de comprendre les raisons des acteurs, les raisons fortes qui sont perçues par les acteurs sociaux comme dotées de validité objective. Ces raisons fortes – qui sont aussi des raisons communes pour parler comme Fernand Dumont – donnent naissance à des consensus sociaux, eux-mêmes objets de débats et qui doivent être réexaminés de temps à autre. Par exemple, au cours de l'histoire, on a changé d'idée sur le droit de vote du peuple, sur le droit de vote des femmes, sur l'avortement, sur l'homosexualité, etc. ; les idées dominantes et les consensus sur ces sujets ont changé radicalement dans le temps. Cela m'a frappé à la lecture de la très belle thèse de doctorat de Patrice Corriveau sur l'homosexualité qui a été soutenue dernièrement au département de sociologie de l'Université Laval.

Il y a un peu plus de deux cents ans, par exemple, le peuple n'avait pas le droit de vote et les idées de Montesquieu et de Rousseau ont mis du temps à s'imposer. Il en va de même pour le droit de vote accordé aux femmes. Tous s'entendent maintenant pour dire qu'il est préférable de donner le droit de vote aux femmes et hommes, plutôt que seulement aux hommes. Un nouveau consensus s'est créé, différent de l'ancien, non pas parce qu'il y a du relativisme mais parce que le contexte est différent.

Cela nous amène donc à créer un nouveau consensus sur une nouvelle manière de faire.

Autre exemple, la question de l'avortement. Lorsque le Dr Morgantaler a entrepris sa lutte pour la reconnaissance du droit à l'avortement, ses idées étaient minoritaires. Il heurtait des valeurs dominantes et une représentation du monde différente de celle qui a cours aujourd'hui. Peu à peu, un nouveau consensus s'est construit autour d'idées nouvelles partagées par une majorité, et le débat qui persiste (pas très vif au Québec ou en Europe, il faut le dire, plus marqué aux USA) montre bien que c'est l'idée d'un consensus établi dans un contexte donné qui doit remplacer l'idée de relativisme. Tout se vaut, avance le relativiste. Il faut répondre non à cette idée. Ce n'est pas vrai que la croûte peinte par ma tante Jeanne dans sa retraite vaut bien un Suzor-Coté...

L'art nous informe beaucoup sur cette question. Lorsque Baudelaire et les poètes maudits ont commencé à publier, ils ont été condamnés sur la place publique, certains ont même été poursuivis en justice (Baudelaire a notamment dû s'exiler en Belgique). Peu à peu cependant, leurs œuvres ont été perçues différemment, de nouveaux consensus se sont élaborés, qui reconnaissent la qualité artistique de leur travail. Le même phénomène a été observé pour les peintres impressionnistes, fortement critiqués à l'origine et maintenant mondialement reconnus. Voltaire croyait qu'il passerait à l'histoire à cause de son théâtre. Or, plus personne ne joue Voltaire, mais il est resté célèbre pour sa pensée politique et son engagement. À la même époque, les œuvres de Crébillon et de Molière étaient jouées abondamment. L'histoire nous a pratiquement fait oublier Crébillon, tandis que Molière est joué partout dans le monde chaque année parce qu'il nous parle encore aujourd'hui, et non pas parce que les critiques dominants auraient jugé Molière meilleur que Crébillon selon une perspective bourdieusienne. Le pouvoir du critique, tel que conceptualisé par Bourdieu, est certes important à court terme, mais son influence est limitée et, surtout, les goûts ne peuvent pas être expliqués dans cette seule perspective. Bien qu'ils changent avec le temps, des consensus se forment bel et bien au sein des collectivités. Une prof de cégep me disait récemment « qu'on recommençait à lire Fernand Dumont ». Si tel est le cas, c'est bien sans doute à cause de la qualité reconnue de l'œuvre qui continue de parler aux nouvelles générations. Il

serait difficile de faire relire de la même manière Richard Arès, par exemple.

Habermas affirme que cela prendra du temps avant que les Suédois ne se sentent solidaires des Portugais sur le plan social. Le fait que la reconnaissance et la redéfinition de nouvelles réalités prennent du temps nous amène à penser que tout est relatif et arbitraire. Je pense toutefois que ce n'est pas le cas. L'idée que les gens ont d'un objet peut changer et, règle générale, on s'entend pour dire que la nouvelle façon de faire est plus souhaitable que l'ancienne. De nouveaux consensus émergent, on préfère la nouvelle vision du monde avec de nouveaux jugements normatifs. En arrière-plan, pour reprendre une thèse de Boudon, le principe fondamental est que les jugements de valeurs sont endossés par les acteurs car ces jugements leur apparaissent cohérents. La notion de sens n'a pas ici de connotation subjectiviste mais évoque au contraire des raisons partagées, des raisons faisant consensus.

Pour revenir à la question de départ sur la diversité, on a souvent l'impression que tout est relatif. Dans cette même ligne de pensée, on tend à penser la nation en fonction du plus petit dénominateur commun. Or, si ce que je viens de dire sur les jugements normatifs (à propos de la littérature, des arts, de l'histoire) est juste, on peut en tirer un enseignement sur la nation. La nation est aussi objet de débats. Mais de ces débats va émerger un sens partagé auquel les acteurs se rallieront pendant un certain temps. Les collectivités font toujours des choix en postulant que certaines idées, certains traits culturels, ne sont pas acceptables dans le contexte qui est le leur. Un exemple très simple est le fait qu'on n'accepte pas que soit importé, avec l'immigration, le type de relation homme-femme observé dans certaines communautés musulmanes. La plupart des gens refuseraient qu'une telle définition des rôles et statuts, n'étant pas ajustée à notre culture, s'implante dans nos sociétés. Autrement dit, le défi qui est le nôtre est de redéfinir de nouveaux consensus, en continuité avec des piliers culturels de notre histoire (comme la langue, les institutions que l'on s'est données, le droit de vote universel à 18 ans ou l'égalité entre les femmes et les hommes). On peut aussi faire consensus sur des éléments nouveaux. Finalement, le foulard islamique ou le port du turban dans la GRC sont acceptés ici – mais à condition qu'il ne soit pas imposé par le père autoritaire et porté par la femme contre son gré – parce qu'on juge qu'ils ne remettent pas en

cause des droits fondamentaux (mais ce n'est pas le cas de l'excision, par exemple) et on s'en accommode. Un peu comme les cornettes des bonnes sœurs (en voie de disparition, il faut le dire) par exemple. Le foulard ne dérange pas trop les Québécois, mais les Français y sont opposés pour des raisons historiques connues. Pourtant, du point de vue du spectateur impartial au sens de Smith, il est difficile de voir comment le foulard menace la République française.

Après avoir précisé certaines notions sur le relativisme culturel, revenons à l'histoire commune comme pilier de la référence nationale. Je pense qu'une collectivité ne peut pas se défaire de son histoire. Tocqueville affirmait que toutes les sociétés portaient la marque de leurs commencements. Cependant, la représentation qu'une nation se fait de son histoire, elle, peut se modifier. L'histoire est réinterprétée et repensée dans de nouveaux contextes. Par exemple, l'image des Amérindiens qui était véhiculée dans les manuels de mon enfance ne correspond pas du tout à celle qui est véhiculée aujourd'hui. Il y a donc eu une relecture de l'histoire qui a enrichi et complété notre compréhension des Amérindiens.

Dans le cas canadien, on veut accorder plus d'importance à l'apport des immigrants dans la société. Cependant, le balancier semble parfois aller loin dans l'autre sens, comme lorsqu'on laisse sous-entendre que l'on est tous des immigrants. En ce cas, il deviendra impossible d'expliquer pourquoi il y a deux langues officielles au Canada.

Le défi est donc de reconnaître l'importance de l'histoire commune, tout en la réinterprétant en fonction des nouveaux questionnements, et d'intégrer dans cette histoire l'apport des nouveaux immigrants. Il s'agit de trouver l'équilibre en reconnaissant que l'histoire n'est pas une donnée immuable ; elle est constamment réécrite par les nouvelles générations à la lumière des préoccupations du temps. Jocelyn Létourneau vient d'écrire un livre, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, qui fait remonter l'histoire du Québec à Jacques Cartier. Il projette alors dans le passé un découpage géographique contemporain, ce que je ne critique pas ceci dit. Je le constate en ouvrant le livre. Ceci étant dit, l'histoire demeure un pilier majeur d'une référence nationale.

A.S. Le débat qui s'est tenu au Québec depuis le début des années 1990, et qui s'est cristallisé lors de la soirée référendaire de 1995 dans l'utilisation d'un « nous » exclusif aux Québécois dits de souche (descendants des Canadiens français), montre qu'il y a une certaine ambivalence dans la référence nationale qui nous amène à la refonder. Si l'on s'entend pour dire qu'il y a une refondation de la nation, quels pourraient en être les prochains piliers ?

S.L. Premièrement, il faut éviter de substantifier ces piliers, comme s'ils s'imposaient tout naturellement. Les piliers exigent d'être définis, reconnus, partagés.

La langue française joue un rôle clé dans la construction du nouveau « nous » québécois. Mais la langue ne suffit toutefois pas pour jeter les bases d'une nouvelle construction nationale. Il y a aussi un élément subjectif que Renan appelait le « vouloir vivre ensemble ». La volonté commune de s'engager dans un projet national favorise la refondation de la nation en impliquant aussi les immigrants venus refaire leur vie. Accepter de vouloir s'intégrer à la nouvelle communauté, tout en y apportant sa propre contribution, est primordial pour une refondation de la nation. J'aime bien la notion de Gary Caldwell qui parle de la nécessité de construire une culture publique commune, même s'il y a le risque d'une dérive vers une conception aseptisée.

Il faudra par ailleurs reconnaître davantage la diversité dans les années à venir au Québec. Autrement dit, le multiculturalisme, qui est une grande idée politique, insiste sur l'importance de respecter les droits individuels, de s'assurer de ne pas discriminer les nouveaux arrivants sur la base de la langue, du phénotype, de la religion ou de tout autre trait visible. Le multiculturalisme n'est pas une apologie de l'enfermement dans la différence. Je pense que c'est plutôt une manière de reconnaître que le « vouloir vivre ensemble » va se faire dans un respect des diversités culturelles. En France par exemple, pendant une quinzaine d'années, on était réticent à l'idée même de prononcer le mot « multiculturalisme ». La raison évoquée était que cela allait à l'encontre de la tradition d'intégration républicaine des nouveaux arrivants. Présentement, on voit dans le multiculturalisme une vision du monde qui n'est pas fondamentalement opposée à l'intégration sociale, à l'unité normative de la société, etc.

Le Parti québécois a sans doute fait une erreur de mettre le mot québécois dans son nom, l'erreur de mettre le mot désignant l'ensemble d'une nation pour identifier un parti, alors que le projet politique proposé n'était pas partagé par tous les groupes vivant sur le territoire. Ailleurs, on a souvent dit qu'il n'existait pas de parti français, de parti allemand, etc., pour la simple raison qu'un parti qui propose une certaine vision et un projet politique particulier ne peut emporter l'adhésion de tous. René Lévesque était d'ailleurs réticent au début à l'idée d'accoler le mot « québécois » à son nouveau parti.

Le choix fait par le Parti québécois a sans doute contribué à cristalliser la nouvelle refondation de la nation en nation québécoise. Cela dit, je crois que les conséquences ont par ailleurs été plutôt négatives pour la représentation du « nous » dont vous parlez, car le terme « Québécois » devient alors associé à la souveraineté politique. Le fait qu'il y ait cette adéquation entre le Parti québécois et l'option souverainiste rend plus difficile l'inscription des immigrants et des Anglo-Québécois dans la nouvelle nation québécoise, dans un nouveau « nous » inclusif.

Il est permis enfin d'avancer l'hypothèse que la nation québécoise peut exister, avec moins de moyens et plus difficilement cependant, au sein du Canada. Malgré le « non » aux deux derniers référendums, la nation québécoise a continué à se construire. La loi 101 joue ici un rôle majeur, notamment en matière de langue de travail et sur le plan symbolique autant que pratique de promotion de la langue commune. Par ailleurs, dans le contexte canadien, comme la nation québécoise n'est pas vraiment reconnue par l'autrui significatif, elle se construit plus laborieusement. Cela dit, les choses changent, les fédéralistes et les souverainistes parlent désormais tous deux de « nation québécoise ». Cela va nécessairement contribuer à changer la représentation du « nous ».